

Monuments Nationaux : L'envers du décor

Le lieu que vous allez visiter aujourd'hui fait partie des **96 monuments historiques gérés par le Centre des Monuments Nationaux (CMN)**, un établissement public placé sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication.

Plongé dans la tourmente de la «RGPP» - **Révision Générale des Politiques Publiques** - ce patrimoine subit de plein fouet **les conséquences de cette politique dévastatrice : en terme de suppressions d'emplois, de programmation culturelle ainsi que toutes les dérives commerciales qu'induit la réduction drastique des moyens financiers et humains**. En effet, depuis maintenant plus de trois ans, la politique gouvernementale contraint tous les services publics, et ceux de la Culture en particulier, à toujours moins d'agents pour les servir, à toujours moins d'Etat et moins de dépenses publiques.

Les personnels du Centre des Monuments Nationaux s'adressent aujourd'hui à vous afin de vous informer de l'urgence de la situation quant à l'avenir du patrimoine national qu'ils défendent et l'avenir de leurs missions publiques.

Sous-effectif et précarité. L'absence de nouveaux recrutements et les suppressions de postes ont pour conséquence un sous-effectif endémique ne pouvant qu'entraîner une précarité de l'emploi grandissante. Mais aussi une nette dégradation des conditions de travail de tous les personnels avec la remise en cause de leurs droits, un appauvrissement de leurs métiers et, en bout de course, la privatisation de pans entiers du service public culturel dont ils garantissent pourtant l'existence au CMN : activités pédagogiques, accueil et sécurité des personnes, sûreté et préservation des monuments, entretien des jardins...

Baisse des moyens financiers. La réduction voire la suppression des crédits d'action culturelle et pédagogique dans certains monuments, relève de décisions politiques totalement arbitraires et incohérentes avec le principe d'un réseau national basé sur la juste répartition des moyens entre tous les monuments.

On pourra toujours arguer d'un programme culturel riche de plus d'une centaine d'événements en 2011 mais c'est au bout du compte un trompe l'œil qui ne trompe personne ! Cette orientation politique est dangereuse : C'est le règne des têtes d'affiche, des effets de mode, des actions de prestige ponctuelles, du divertissement, au détriment d'une politique culturelle de progrès ouverte à tous et menée dans un réel esprit de service public.

Dérives commerciales. Les dérives actuelles du CMN mettent à mal nos missions principales de conservation des monuments et d'accueil du public. En effet, des arbitrages sont pris en faveur d'un développement économique tous azimuts, de rentabilité commerciale immédiate, de politique de locations d'espaces excessive au détriment de la conservation et du respect des monuments (dégradations...) et de marketing touristique outrancier sans aucun rapport avec l'histoire ni l'esthétique des lieux. Et que dire de l'implantation de restaurants, d'hôtels et de gîtes pour touristes d'affaire et de luxe dans certains sites déjà retenus pour cette nouvelle « activité » ?!!

«Décentralisation.» Le projet de loi relatif au patrimoine monumental de l'Etat, doit être examiné et voté à l'Assemblée Nationale d'ici début juillet. Cette loi qui prévoit le transfert à titre gratuit des monuments nationaux aux collectivités territoriales représente une réelle menace sur l'avenir de notre établissement. En effet, de par sa diversité et sa richesse, le CMN constitue un réseau qui s'inscrit pleinement dans le maillage territorial qui doit être le relais du service public culturel au sein de nos régions et au plus près de nos concitoyens. Par ailleurs, ceci n'exclut en rien la complémentarité de l'action entre le CMN et les collectivités au travers d'actions communes et de partenariats. De plus, sous couvert de renforcer le cadre législatif, cette loi permettra de décomplexer, voire d'encourager la vente de monuments historiques, comme cela s'est fait pour l'Hôtel de la Marine. L'inaliénabilité des bâtiments et site classés est donc en question. Enfin, qu'en sera-t-il du sort des personnels au moment des transferts ? La loi ne donne aucune garantie quant à leur devenir.

Management et souffrance au travail. Comme tant d'autres établissements publics ou entreprises de notre pays, les personnels du CMN connaissent les effets ravageurs d'une politique de management brutale et guidée par les seuls critères de rentabilité. Depuis plus de deux ans les organisations syndicales de l'établissement, n'ont eu de cesse d'alerter et de dénoncer cette situation. Le Ministère de la Culture semble avoir pris les mesures de la gravité des événements et vient d'engager une inspection dont le rapport sera remis le 30 juin. Sans présager des résultats de cette enquête, nous espérons que des mesures concrètes seront prises ; il en va de la santé des personnels.

Les personnels des monuments sont tout à fait conscients de tous ces dangers, ils ne cessent d'exprimer leurs inquiétudes et vous l'expriment encore aujourd'hui.